

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-1-1

Séance du vendredi 25 septembre 2009

FONDS DEPARTEMENTAL POUR LES MANIFESTATIONS ET CONGRES NATIONAUX SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG 2008 -5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder une somme de **5 000,00 €** à la Société Hippique de Mulhouse au titre du Fonds départemental pour les manifestations et congrès se déroulant dans le Haut-Rhin pour l'organisation d'un concours international de dressage du 8 au 11 octobre 2009 à Mulhouse.
- ❖ Précise que cette dépense sera prélevée sur le Service 029, chapitre 65, nature 6574, fonction 021 du Budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions